

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14985

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 55

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« qui permettent de respecter l'unique objectif de cette réforme : faire des économies, sans se préoccuper des retraités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Afin, d'être plus honnête envers les citoyens, nous souhaitons compléter le titre de la section qui manque cruellement d'informations. En effet, la deuxième section nous offre tout le plaisir de comprendre que dans l'objectif de répondre à une trajectoire budgétaire, il va être possible de modifier tous les paramètres ou presque, explicités dans la section précédente. La seule et unique chose que l'on apprend dans la fixation de ces paramètres - qui sont déjà bien influencés par l'exécutif grâce à la règle d'or qui coupe de toute marge de manœuvre, mais également parce que le comité d'expertise indépendant qui remet son rapport à la CNRU voit son président nommé par le chef de l'Etat – est que la décision doit être approuvée par le chef de l'Etat. C'est totalement anti démocratique. De plus, la ligne donnée est celle d'une austérité budgétaire qui va diminuer les pensions.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.